



Samsara et le règlement général sur la protection des données

Nous nous engageons à assurer le succès de nos clients, y compris en vous aidant dans vos efforts pour vous conformer au RGPD.

Chez Samsara, nous comprenons que beaucoup de nos clients doivent pouvoir transférer leurs données de manière transparente et sûre entre les pays pour gérer leurs effectifs et leurs opérations. Que vous soyez aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans l'UE ou ailleurs, Samsara vous protège.

Samsara peut vous aider à respecter vos exigences de conformité avec le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (« RGPD » de l'UE). *Veillez noter que le contenu de cette page n'est pas un avis juridique et qu'il n'est fourni qu'à titre informatif. Pour obtenir des avis juridiques, veuillez vous adresser à l'équipe juridique de votre organisation ou à un avocat externe.*

Qu'est-ce que le RGPD ?

La [RGPD de l'UE](#), entrée en vigueur le 25 mai 2018, est une loi historique sur la protection de la vie qui renforce la protection des données pour tous les individus dans l'UE. Le RGPD de l'UE a été mis en place pour renforcer les protections juridiques relatives aux données à caractère personnel des individus, notamment face à l'évolution rapide des technologies qui ont transformé – et transforment encore – l'échelle à laquelle les données à caractère personnel sont accessibles et transférées. Ce règlement a également créé une approche globale de la protection des données à caractère personnel dans les pays membres de l'UE, remaniant l'ancien patchwork de lois et de règlements sur la protection des données qui était auparavant en place.

Fondamentalement, le RGPD de l'UE limite et réglemente la façon dont les organisations et les entreprises collectent, stockent et traitent les données à caractère personnel. Il affecte également la façon dont les données à caractère personnel sont déplacées en dehors de l'UE et stipule certaines mesures et protections en conséquence. Le RGPD de l'UE définit les « données à caractère personnel » de manière large pour couvrir toutes les informations relatives à un individu identifié ou identifiable (par exemple, nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, données de localisation, etc.). Il s'applique à toute organisation qui traite les données à caractère personnel de citoyens ou de résidents de l'UE, que l'organisation soit située dans l'UE ou non.

Malgré le Brexit, le RGPD de l'UE, tel qu'il est incorporé dans la loi de l'Angleterre et du pays de Galles, fonctionne toujours de manière très similaire au RGPD de l'UE, et la Suisse a adopté des principes similaires dans sa loi fédérale sur la protection des données (« LPD suisse »).

L'engagement de Samsara envers la conformité au RGPD de l'UE/Royaume-Uni

Aux fins du RGPD de l'UE/Royaume-Uni, Samsara sert de « sous-traitant » dans nos relations avec les clients pour traiter toutes les données à caractère personnel fourni par vous, le client en tant que « responsable de traitement ». Dans le cadre de nos contrats clients, les clients gardent toujours le pouvoir et la maîtrise de leurs données.

Les produits de Samsara doivent parfois collecter, stocker et utiliser un éventail de données à caractère personnel, y compris des séquences vidéo. Lors de la conception et de l'amélioration des produits et des fonctionnalités, Samsara a soigneusement examiné la protection des données pour garantir que les données à caractère personnel sont traitées dans le respect des exigences légales. Les données sont traitées de manière transparente et ne sont conservées qu'en cas de nécessité, avec des protections appropriées en place pour les sécuriser et les protéger, selon nos contrats clients. Les solutions de Samsara offrent également certaines fonctionnalités personnalisables qui donnent aux clients la flexibilité de décider de la meilleure façon de respecter les exigences légales applicables.

En outre, à la suite de l'arrêt Schrems II de la Cour de Justice de l'Union européenne en juillet 2020, Samsara fournit des garanties supplémentaires pour prendre en charge les transferts de données à caractère personnel. Samsara peut fournir des documents justificatifs pour vous aider à évaluer ces risques de transfert et les mesures de protection supplémentaires mises en œuvre pour aider à soutenir et à démontrer votre conformité à cet arrêté.

Samsara s'engage à traiter les données des clients de façon sûre et avec soin et protégera les données des clients selon toutes les exigences légales applicables, y compris le RGPD de l'UE/Royaume-Uni.

Pour obtenir plus d'informations sur la façon dont Samsara soutient la conformité aux exigences légales applicables dans votre région, veuillez contacter votre représentant Samsara qui pourra vous permettre d'accéder à nos livres blancs sur la protection de la confidentialité au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne et en France. Si vous n'avez pas de représentant, veuillez nous contacter à sales@samsara.com ou par le biais de notre site Web.

Samsara et la California Privacy Rights Act (CPRA)

Samsara fournit des protections complètes de la vie privée et de la sécurité qui peuvent aider nos clients dans leurs efforts pour respecter la CPRA.

Veillez noter que le contenu de cette page n'est pas un avis juridique et qu'il n'est fourni qu'à titre informatif. Pour obtenir des avis juridiques, veuillez vous adresser à l'équipe juridique de votre organisation ou à un avocat externe.

Qu'est-ce que la CPRA ?

La California Customer Privacy Act de 2018, telle que modifiée par la California Privacy Rights Act de 2020 (avec ses règlements d'application, la « CPRA ») exige que les entreprises prennent certaines mesures pour protéger les informations à caractère personnel des résidents de la Californie. Plus précisément, la CPRA met l'accent sur les obligations en matière de sécurité des données, les droits des clients individuels et les exigences de transparence sur la façon dont les entreprises collectent, stockent, utilisent ou transfèrent les informations à caractère personnel des clients. Un fondement de cette législation est l'ensemble de droits qu'elle accorde aux résidents de la Californie sur leur capacité à connaître les informations à caractère personnel que les entreprises collectent à leur sujet et à y accéder. La CPRA donne également aux clients de la Californie le droit de refuser la vente de leurs informations à caractère personnel.

L'engagement de Samsara envers la conformité à la CPRA

Lorsque nous traitons les informations à caractère personnel fournies par nos clients, Samsara agit en tant que « fournisseur de services » (tel que défini dans la CPRA). À ce titre, nous traitons et transférons les informations à caractère personnel de nos clients et des utilisateurs finaux de nos clients uniquement dans le but de respecter nos droits et obligations dans le cadre de nos accords existants avec nos clients et à aucune autre fin commerciale. Cela est clairement indiqué dans nos contrats clients.